

Espace naturel sensible des
**Serres Boutièrots
et vallées de la Gluère,
de l'Orsanne et de l'Auzène**



COMMUNES CONCERNÉES

Albon-d'Ardèche, Antraigues-sur-Volane, Genestelle, Gluiras, Issamoulenc, Marcols-les-Eaux, Mézilhac, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Joseph-des-Bancs, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Pierre-ville, Saint-Sauveur-de-Montagut



INTERCOMMUNALITÉS CONCERNÉES

Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes Val' Eyrieux, Communauté de communes du Pays d'Aubenas Vals, PNR des Monts d'Ardèche



STRUCTURE COORDONNATRICE LOCALE

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Document unique de gestion 2016-2021 / Convention Ardèche Nature 2015-2017



FONCIER

Zone de préemption = 256 ha (Gluiras, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Sauveur-de-Montagut)
Surfaces appartenant au Département = 4ha



SURFACE DE L'ENS

11 000 ha



PRINCIPAUX HABITATS NATURELS

- Formations forestières « naturelles » (50%)
- Plantations forestières (5%)
- Landes et fructiciées (25%)
- Pelouses et prairies (15%) dont des pelouses naturelles montagnardes et des près de fauche
- Milieux humides
- Milieux rocheux (<1%)
- Milieux anthropisés (<1%)



PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE

- Préservation globale des cours d'eau
- Protection de la population de sonneur à ventre jaune et de la population de lézard ocellé
- Préservation de la diversité et de la richesse patrimoniale du secteur du Champ de Mars
- Préservation du secteur de la hêtraie de Saint-Julien-du-Gua
- Préservation des milieux ouverts et des zones humides
- Intérêt écologique de la châtaigneraie
- Intérêt pédagogique



ZONES À ENJEUX

- Champ de Mars, bois de Rauset et rocher des Aigles
- Vieille hêtraie de Saint-Julien-du-Gua
- Gorges de la Gluère
- Zones humides de la Haute Orsanne
- Rocher du Fayard et versants d'Abeillousse
- Zones humides de la Haute Auzène
- Zones humides de la Veyruègne
- Zones humides d'Albon
- Zone humide de la ferme des Comboux
- Serres de Rasquille et d'Ecorche Chèvre



ZONAGES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION

- ZNIEFF de type 1 : ruisseau de l'Auzenet, Vallées de la Gluère et de la Veyruègne, Serres du Champs Moux, ruisseau de l'Orsanne et pente des Chases, rasquille et ligne de crête, ligne de crête du rocher de la Paillère au serre de Suson, plateau du Pradou et du Champ de Mars
- ZNIEFF de type 2 : bassin de l'Eyrieux, lignes de crêtes de Mézilhac et du col de l'Escrinet
- Natura 2000 : site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »
- PNR des Monts d'Ardèche



QUELQUES ACTIONS

Journée d'information sur la sensibilité environnementale des gorges de la Gluère

Dans le cadre de la mise en cohérence des politiques publiques du Département, le pôle ENS en partenariat avec la Direction des routes et le Service formation, a proposé une journée d'information aux agents des routes du secteur des gorges de la Gluère et des agents municipaux intervenant sur ce secteur.

- Action finalisée en septembre 2013
- Maître d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Ardèche

- Prestataire : FRAPNA Ardèche€
- Montant total : 4 810 € TTC

Diagnostic écologique de la vallée de l'Auriol et évaluation du potentiel d'interprétation du site

Le hameau de la Bâtie, à Issamoulenc, est une propriété du PNR des Monts d'Ardèche, de plus de 100 ha. Dans une logique de conservation du patrimoine naturel, d'amélioration des connaissances et d'un futur accueil de public sur le site, le PNR souhaite établir un diagnostic complet du patrimoine naturel et de ses potentialités d'interprétation.

- Action finalisée en 2015
- Maître d'ouvrage : PNR des Monts d'Ardèche
- Montant total : 20 000 €
- Montant de l'aide départementale : 10 000 € (50%)

Etude sur les micromammifères aquatiques

Cette étude vise à connaître la répartition ainsi que l'écologie des populations de micromammifères inféodés aux milieux aquatiques et chercher à confirmer la présence de populations reproductrices. In fine, il s'agit de mettre en place des mesures de restauration et de maintien de l'espèce et de suivre la dynamique des populations.

- Action réalisée en 2016/2017
- Maître d'ouvrage : Syndicat mixte Eyrieux Clair
- Montant total : 13 500 € €
- Montant de l'aide départementale = 6 750 € (50%)